

INFOS RETRAITÉ-ES

Le 10 novembre 2020

Assez d'austérité !

Alors qu'une récession sévère est annoncée comme conséquence économique de la crise COVID 19 et du confinement, le gouvernement poursuit la même politique qu'avant le début de la pandémie : celle qui accroît les inégalités sociales et la précarité.

La baisse des dépenses publiques ne prend pas en compte les besoins de la population et aboutit à des services publics sous dotés, anémiés.

En même temps, l'État draine des fonds publics vers les entreprises privées, accordant des aides sans contreparties tandis que les plans de licenciements pleuvent sur les salarié.es. La crise COVID servant d'alibi, la baisse du coût du travail est plus que jamais à l'ordre du jour.

Les très hauts revenus gonflent leur patrimoine grâce aux réformes fiscales de 2018. Nulle trace de ruissellement, au contraire la pauvreté s'étend !

Le Ségur de la santé n'a pas modifié les conditions de travail des soignants : avec la nouvelle vague de contaminations, le manque de lits et de personnels à l'hôpital public réapparaît. Qu'importe...le projet de PLFSS 2021 prévoit déjà 4 milliards d'euros d'économie sur la branche «Assurance maladie» de la Sécurité sociale.

La gratuité des masques pour tous est refusée car «l'État -et le contribuable français- n'a pas vocation à payer des masques pour tout le monde, tout le temps».

Les recettes de la Sécurité sociale se réduisent et les dépenses sont en hausse. En faisant financer ses mesures COVID par la Sécurité sociale, le gouvernement creuse les déficits : pour la période 2019-2023 la «dette sociale» transférée à la CADES* est évaluée à

Pouvoir d'achat, accès à la santé, autonomie, Signons la pétition en ligne

Sept syndicats et organisations de retraité-es (CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et solidaires) ont initiés **une pétition** adressée au Président de la République. Un site internet est mis en place pour signer en ligne.

<http://chng.it/5HDCZ4JrQh>

136 milliards. La CADES empruntera sur les marchés financiers et les assurés sociaux rembourseront ... jusqu'en 2033. Quel sera l'avenir de la protection sociale ?

Les retraités sont particulièrement attentifs au PLFSS 2021, à l'évolution des pensions et à la future loi « Grand âge ».

Sous revalorisées par rapport à l'index des prix, les pensions perdent du pouvoir d'achat d'année en année. Le gouvernement d'Edouard Philippe a inauguré la revalorisation différenciée selon le niveau de pension brute : 0.3% en 2020 sur les pensions de plus de 2 000 € (1% sur les autres).

Entre hausse de la CSG en 2018 (+1,7 point) et maigres revalorisations, des retraités perçoivent en 2020 une pension nette inférieure à celle qu'ils percevaient en avril 2013 (nette = brute moins prélèvements sociaux). Quelle revalorisation en 2021 ?

Pour les futur-es retraité-es, le nouveau gouvernement ressort la réforme des retraites suspendue en mars : le droit à une pension acquise par des années de travail et de cotisation est terminé. Il s'agit d'imposer une prestation qui évolue selon les possibilités budgétaires. Comme si ces possibilités budgétaires ne dépendaient pas d'abord de choix politiques !

Alors que nous revendiquons une couverture de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale, une loi votée cet été a créé une 5^{ème} branche, en réalité gérée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), avec un financement à part, encore imprécis. Mais le rapport Vachey ne manque pas d'idées pour faire payer aux retraités eux-mêmes leur dépendance : augmenter la CSG, réduire le plafond de 10% de l'impôt sur le revenu, durcir les critères d'attribution de l'APA, etc.

Tantôt «privilegiés», tantôt «assistés», stigmatisés, les retraités en ont assez de servir de variable d'ajustement budgétaire.

Assez d'austérité ! Si nous voulons nous faire entendre, mobilisons-nous ! Signons la pétition !

Octobre 2020, pour le bureau retraité-es du SNUipp 93
Monique Masson

* Caisse d'Amortissement de la Dette Sociales.

SÉCURITÉ SOCIALE, AUTONOMIE, RETRAITES

Commission nationale des retraité-es du SNUipp
(Extrait de l'intervention au Conseil national du
15/9/2020)

...

Ces six derniers mois, le traitement infligé aux résident-es des EHPAD, les graves insuffisances de l'aide à domicile pour les ancien-nes et les personnes handicapé-es, la disparition des dispositifs d'accompagnements pour les plus fragiles ont provoqué souffrance et isolement dans une grande partie de cette population. La création d'un grand service public national de l'autonomie devient urgente.

Contraint de faire mouvement après cette période, le gouvernement a initié le Ségur de la santé qui ne répond cependant ni aux besoins de santé publique ni aux revendications des personnels de la santé. Confronté aux difficultés rencontrées par les personnes en perte d'autonomie, il joue la confusion entre la notion de 5^{ème} risque (la dépendance doit être considérée comme un aléa de la vie au même niveau que la maladie, la maternité, les accidents du travail ou l'invalidité qui sont pris en charge par la Sécurité Sociale) et la création d'une 5^{ème} branche.

Il a missionné un inspecteur général des finances pour fournir un rapport qui servira à l'élaboration du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

La lettre de mission du gouvernement lui demande de faire des propositions sur le périmètre de cette branche et sur son financement, l'invitant à consulter des partenaires dont sont écartées les organisations syndicales, mais mentionnés les possibles financeurs privés, notamment les mutuelles, groupes d'assurance, etc...

Le principe même de solidarité nationale serait exclu de la réflexion. Cela porte en germe une nouvelle attaque contre les fondements de la Sécurité Sociale qui s'éloigne de plus en plus du principe de la solidarité intergénérationnelle.

La préparation du PLFSS est donc un enjeu qui dépasse et de loin les seuls intérêts des retraité-es. Elle nécessite notre mobilisation commune.

Dans ce domaine de la protection sociale, il nous semble indispensable de renforcer le travail associant actifs et retraité-es au sein du syndicat comme de la fédération.

Depuis plusieurs semaines, les personnes à la retraite sont présentées comme épargnées. Sur le plan de la santé on ne peut oublier les ravages de la COVID-19 chez les plus de 60 ans.

Elles ne sont pas non plus ménagées par la crise économique qui s'aggrave. Le dernier rapport annuel de la DREES* annonce officiellement, pour la première fois, une baisse de leur pouvoir d'achat, liée au gel des pensions - comme celui du point d'indice – qui pèse lourdement sur leur consommation et leur capacité d'aide à leurs enfants et petits-enfants.

Cette opposition entre générations n'est pas nouvelle, mais plus que jamais doit être combattue.

La réactualisation de la mise en place de la retraite par points prouve la volonté de ce gouvernement de continuer à diminuer le montant des pensions actuelles et futures pénalisant tous les salarié-es.

...

*DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

La pétition :

- Non à la perte du pouvoir d'achat : 100 € de rattrapage, revalorisation indexée sur le salaire moyen.
- Accès à la santé pour tous.
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Se syndiquer pour défendre les revendications des retraité-es, pour ne pas rester isolé-es, parce que la lutte pour une société plus juste n'est pas une question d'âge.

En transmettant votre adresse mail au SNUipp 93, vous pourrez recevoir des infos par courrier électronique.